

Cabinet du Maire
Hôtel de ville
4333, rue Sherbrooke O.
Westmount, QC H3Z 1E2



Office of the Mayor
City Hall
4333 Sherbrooke Street W.
Westmount, QC H3Z 1E2

Le 28 janvier 2014

Chère concitoyenne, cher concitoyen

Vous trouverez ci-joint votre compte de taxes dont le paiement est exigible plus tard que d'habitude; délai que, je présume, n'en contrariera personne. La Ville de Montréal a deux mois de retard dans la préparation de son budget. Étant donné qu'une grande partie de nos taxes lui est destinée pour le paiement de services partagés, nous devons attendre de connaître quelle serait la hausse des coûts de Montréal.

Augmentation des dépenses

Dans l'ensemble, les taxes foncières 2014 de Westmount subissent une hausse de 3,4 %, ce qui inclut, pour la première fois, un montant servant à payer la dette du Centre des loisirs de Westmount (CLW). Sans la portion du CLW, l'augmentation des taxes aurait été de 1,6 %, soit moins que le taux d'inflation prévu. Ceci est partiellement dû à la très faible augmentation prévue au titre des quotes-parts de Montréal, qui nous sont facturés par le conseil d'agglomération – et, à notre surplus. Si l'augmentation des services partagés de Montréal avait été à son niveau habituel, l'augmentation de nos taxes aurait pu atteindre 5 %. Il n'est toutefois pas question d'envoyer des fleurs à la Ville de Montréal, car depuis 2009, les quotes-parts ont grimpé d'un stupéfiant pourcentage de 23 %, soit deux fois et demie le taux d'inflation.

Le Centre des loisirs de Westmount

Lorsque le conseil vous a demandé d'approuver le projet du Centre des loisirs de Westmount, je vous avais alors écrit que son coût de construction était estimé à 37 millions \$ – c'était en avril 2010. En soustrayant les subventions gouvernementales et les dons, nous avons calculé qu'il resterait une dette de 12 millions \$, que l'on rembourserait en ajoutant 234 \$ au compte de taxes annuel de la maison unifamiliale d'évaluation moyenne pendant une période de dix ans. Nous nous attendions à ce qu'une fois compensée par des revenus accrus et des économies d'énergie, cette contribution passe de 234 \$ à 200 \$.

Où nous situons-nous près de quatre ans plus tard ? Eh bien, aujourd'hui, Westmount arbore d'un équipement communautaire spacieux et de classe mondiale, tout en ayant créé un demi-hectare de nouvel espace de parc. Le budget initial de 37 millions \$ est de 39,2 millions \$ en dollars d'aujourd'hui – compte tenu de l'inflation. À cela nous avons ajouté 1,5 million \$ pour que le CLW respecte les exigences de la certification LEED Or. Ce montant se paiera tout seul grâce à l'efficacité énergétique. Par ailleurs, le coût supplémentaire de 1 million \$ pour construire des patinoires pleine grandeur a été entièrement compensé par les dons. Résultat : nous maintenons le cap sur le budget; mais avec les affres de la négociation des derniers extras et crédits avec l'entrepreneur, ces montants pouvant osciller légèrement d'un côté comme de l'autre. Compte tenu que nous avons mis de l'argent de côté depuis deux ans pour couvrir ces extras, tout ce qu'il reste à payer, c'est la dette de 12 millions \$ – telle que prévue initialement.

Grâce aux faibles taux d'intérêt, le coût du CLW, tel qu'imputé à la maison unifamiliale d'évaluation moyenne, sera de 226 \$ par année, montant qui est déjà inclus dans votre compte de taxes de 2014. Nous sommes confiants que, dès que nous aurons peaufiné notre politique de revenus pour le CLW, nous pourrions respecter notre engagement initial de 200 \$ par maison unifamiliale.

Les coûts du régime de retraite

Le problème majeur de 2014 demeure celui des coûts du régime de retraite, un problème que le gouvernement du Québec esquivé depuis des années. Notre budget 2014 est accablé par une augmentation de 1,8 million \$ au titre des coûts du régime de retraite. À cela nous devons ajouter les charges élevées de retraite des employés de Montréal qui sont enfouies dans notre quote-part de l'agglomération. Chaque année, l'Institut de la statistique du Québec compare la rémunération « tout compris » de l'employé municipal moyen à celle de l'employé moyen du gouvernement du Québec. Depuis 20 ans, le premier gagne, de manière indue, de 25 à 30 % plus que le second. En 2013, cette différence a grimpé à 38 %. Québec doit nous donner les outils pour régler ce problème réfractaire; après tout, la moitié de vos taxes sert à défrayer la rémunération des employés.

Le budget 2014 de la Ville de Westmount

		Dépenses locales - 44 millions \$							Dépenses de l'agglomération - 51 millions \$				
Dépenses	ADMINISTRATION SÉCURITÉ PUBLIQUE	VOIRIE	AQUEDUC/EAUX USÉES	ORDURES ZONAGE	SPORTS ET LOISIRS	BIBLIOTHÈQUE	INFRASTRUCTURES ET AUTRES DÉPENSES	TRANSPORT EN COMMUN	POLICE	PROTECTION INCENDIE	AQUEDUC/ EAUX USÉES	AUTRES	
Revenus	Revenus locaux non fiscaux 10 millions \$	Taxes foncières - 85 millions \$											

Si nous ramenons notre budget 2014 à l'essentiel : les taxes sont en hausse de 2,9 millions \$, et les autres revenus de 800 000 \$. Malheureusement, la contribution nette d'Hydro Westmount diminuera de 500 000 \$ en 2014, notamment en raison des coûts élevés de son régime de retraite. Les coûts de fonctionnement sont en hausse de 1,0 million \$ (dont près de la moitié est reliée à l'augmentation des coûts du régime de retraite), et les dépenses liées aux infrastructures (déduction faite des subventions et les besoins d'Hydro Westmount) le sont de 2,0 millions \$. Nous sommes obligés de thésauriser un montant additionnel de 1,0 million \$ pour défrayer les coûts du régime de retraite et nous avons prévu au budget un montant de 600 000 \$ pour l'augmentation des services partagés du conseil d'agglomération. Les férus de mathématiques parmi vous auront déjà saisi que nos dépenses accrues dépassent de 1,4 million \$ nos revenus accrus. Cette différence provient de nos surplus.

Avec un taux de taxation résidentielle de 0,9416 \$, les taxes de la maison unifamiliale d'évaluation moyenne s'élèveront à 12 421 \$ en 2014, soit 3,3 % de plus qu'en 2013. Le paiement du compte de taxes peut se faire en deux versements, dont le premier sera exigible (exceptionnellement) le **20 mars 2014**, et le second le 30 mai 2014. Un taux d'intérêt de 9 % par année sera perçu sur tout solde impayé. On percevra en outre une pénalité de 0,5 % par mois sur le montant en souffrance.

Si vous désirez recevoir une copie du discours du budget prononcé par le commissaire des finances Victor Drury ou une copie du budget comme tel, veuillez téléphoner à l'hôtel de ville, au 514-989-5240. Vous pouvez aussi lire l'information budgétaire sur le site Web de la Ville de Westmount, à www.westmount.org, ou à la Bibliothèque publique de Westmount.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,



Peter F. Trent,